



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 56171

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'acouphène et l'hyperacousie. Ces troubles de l'audition surviennent en général, lors de certaines pratiques de loisir (discothèques, concerts de musique amplifiée). Chaque année, on déplore 200 000 nouveaux cas d'acouphène, dont 65 % sont essentiellement des jeunes à la suite d'un traumatisme acoustique. Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement médicamenteux spécifique. La pharmacologie de ces deux troubles repose essentiellement sur les anxiolytiques, les antidépresseurs et les hypnotiques. Plusieurs associations se battent aujourd'hui pour faire reconnaître la gravité de ce handicap. Quelques rares avancées, trop insuffisantes, ont pu être constatées, telles que l'apparition de l'acouphène dans les programmes officiels de médecine et d'audioprothèse. Elle lui demande, dans un objectif de santé publique, les intentions du Gouvernement sur ce sujet et s'il entend instaurer une véritable politique de prévention et de recherche dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56171

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 722